Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260620-2026_09_81-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 20 JUIN 2026 A 10 H 00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt juin à 10h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle Yves Cadic sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, Mme CEILLIER Christine, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, Mme KERLEAU Aline, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme CAMUZARD Morgane, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme GUILLLOU Catherine

Représentés : M. JUMEL Yoann par procuration à M. ALLAIN Gilles, Mme LE BRIAND Fabienne par procuration à Mme GUILLLOU Catherine, M. JANNIN Gildas par procuration à Mme LE GONIDEC Marine

Absent : /

Secrétaire de séance : M. HAMON. Jean-Pierre

Date d'envoi de la Convocation : 15 Juin 2026

DELIBERATION N°2026-09-81 : CAMPING TARIFS 2026
Rapporteur : Mme Marine LE GONIDEC, Adjointe en charge du tourisme

Mme LE GONIDEC informe les membres du conseil municipal que des viennoiseries seront proposées à la vente, sur commande la veille.
De plus, pour répondre à la demande des vacanciers, des boissons fraîches seront proposées à la vente.
Il est nécessaire de créer un tarif pour l'année 2026.

CONSOMMATIONS	CL	TARIFS TTC
Sodas / bières sans alcool	33	2.00€
Jus de fruit	20	2.00€
Petite bouteille d'eau	50	1.00 €
Perrier/Plancoët	33	2.00 €

VIENNOISERIES	TARIFS TTC
Baguette	1.20€
Baguette tradition	1.40€
Croissant	1.30€
Pain au chocolat	1.30 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260620-2026_09_81-DE

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu la nomenclature M57,
Considérant qu'il convient de créer les tarifs pour les viennoiseries et pour les boissons fraîches;
Vu l'avis favorable de la commission finances réunie 15 juin 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De créer les tarifs ci-dessous « consommations » et « viennoiseries » ;**
- ✓ **D'appliquer les tarifs tels que présentés ci-dessus ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tout acte y afférent.**

Pour extrait certifié conforme,

M. HAMON Jean-Pierre,
Secrétaire de séance,

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

